



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	X
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROL	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	X
LA FRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LA PENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOYE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUCAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÉRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAG	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal	X	LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Eric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOUOLS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphanie	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
THIERS	Jean-Christophe	MOISSAC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	SANCEY	Alain	CUMONT
BOUISSET	Gérard	MONTRICOUX	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	CREHEN	Michel	VALEILLES

Membres en exercice : 195**Membres présents : 121****Membres excusés : 67**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance :**

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
M. Bernard CREUX, Directeur EDF
M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
M. Jean-Louis COURÉAU, Maire de LARRAZET
Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
et le personnel du SDE 82

ECLAIRAGE PUBLIC : MISE A JOUR DES POLITIQUES

Le Président rappelle que les membres du Comité Syndical ont fixé, par délibération du 26 septembre 2024, les modalités de mise en œuvre de la politique « éclairage public ». Il convient pour 2026 de profiter de la prorogation de certaines politiques pour réaliser une synthèse récapitulative des dispositifs déjà en place en matière d'éclairage public.

Études non suivies d'exécution :

Pour les communes sous convention de mandat avec le SDE 82, le coût des études qui ne seraient pas suivies d'exécution est supporté par la commune. La participation est alors calculée sur la base du montant TTC de l'étude facturée par l'entreprise majoré des honoraires de maîtrise d'œuvre de 3,5% du montant hors taxe. Cette prestation est éligible à la politique de subvention comme décrit ci-après.

Pour les communes ayant transféré la compétence, les études non suivies d'exécution sont intégralement supportées par le SDE 82.

Matériels :

Les ouvrages et matériels non homologués ne sont pas éligibles à la politique d'investissement.

Aides au financement des travaux :

Au regard du cumul possible de plusieurs aides, le reste à charge de la commune est fixé à 20% minimum du montant HT des travaux.

Pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public, seuls seront éligibles à la subvention du SDE 82 les investissements pouvant être justifiés et conformes à la réglementation en vigueur. Les justificatifs, copie des factures ou des états de travaux réalisés en régie, devront mentionner les références de mandatement (date, n°, imputation comptable). Il conviendra également de fournir un document attestant de la conformité des appareils installés.

La délibération DCS2002-1128-EP : maîtrise d'ouvrage déléguée pour travaux d'investissement EP reste en vigueur.

Politique en faveur des « communes rurales »

Les projets d'éclairage public des communes rurales sont régis par les dispositions suivantes :

	Avec transfert de compétence	Convention de mandat (EP lié) sans transfert de compétence	EP isolé sans transfert de compétence
Typologie de la maîtrise d'ouvrage	Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82		Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage communale

Financement par projet	Fonds de concours (au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie) versé par la commune : 60% du montant HT des travaux Reste à charge SDE : 40 %	Financement communal 100% (opération pour compte de tiers) Subvention du SDE : 40% du montant HT des travaux	Financement sur budget communal Subvention du SDE : 40% du montant HT des travaux
------------------------	--	---	--

Dans le cadre du transfert de compétence, le montant du fonds de concours versé par la commune sera minoré du montant des différentes aides susceptibles d'être versées au SDE 82 dans le cadre des opérations de renouvellement des matériels d'éclairage public (notamment fonds vert).

Politique en faveur des « communes urbaines »

Les projets d'éclairage public des communes urbaines sont régis par les dispositions suivantes :

	Avec transfert de compétence	Convention de mandat (EP lié) sans transfert de compétence	EP isolé sans transfert de compétence
Typologie de la maîtrise d'ouvrage		Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82	Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage communale
Plafond travaux	308 000 euros HT / an (année civile)		
Financement	Fonds de concours (au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie) versé par la commune : 87% du montant HT des travaux Reste à charge SDE : 13%	Financement communal 100% (opération pour compte de tiers) Subvention du SDE : 13% du montant HT des travaux	Financement sur budget communal Subvention du SDE : 13% du montant HT des travaux

Dans le cadre du transfert de compétence, le montant du fonds de concours versé par la commune sera minoré du montant des différentes aides susceptibles d'être versées au SDE 82 dans le cadre des opérations de renouvellement des matériels d'éclairage public (notamment fonds vert).

Pour les communes rurales et urbaines, lors de travaux « EP isolé sans transfert de compétence », la subvention du SDE 82 est subordonnée :

- À la transmission aux services du SDE 82 d'un plan de financement attestant d'un plafonnement à 80 % de l'ensemble des aides sollicitées,
- Au respect des critères d'éligibilité des dispositifs en cours (Exemple « Fonds Vert » au tout autre dispositif d'aides),
- À la transmission au SDE 82, par la commune, d'un certificat de conformité délivré par un bureau de contrôle agréé.

Remplacement des luminaires de type boule et des luminaires énergivores

Le SDE 82 octroie 2 types d'aides complémentaires au bénéfice des communes rurales et des communes urbaines, pour chaque projet, exclusives l'une de l'autre (non cumulables entre elles). Ces aides viendront en déduction des participations.

Nature des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement du SDE 82 / Plafond
Remplacement luminaires de type boule	SDE 82 ou communale	300 euros / FL plafonnée à 30 FL / <u>projet</u>
Remplacement luminaires énergivores		300 euros / FL plafonnée à 30 FL / <u>projet</u>

Pour être éligible à ce dispositif, les projets devront respecter les critères cumulatifs suivants :

- Porter sur les travaux de rénovation d'installations existantes,
- Atteindre des objectifs de diminution de la consommation énergétique du départ rénové par 3 au minimum,
- Employer des matériels éligibles aux CEE qui répondent à une efficacité minimale de 90 lumens/watt.

Cette politique en faveur du remplacement des foyers lumineux est reconduite jusqu'au 31/12/2026.

La fiche projet annexée à la délibération DCS20190412_12, pour la demande de versement de l'aide rénovation énergétique des installations d'éclairage public ou réduction des nuisances lumineuses reste en vigueur.

Enveloppe financière annuelle

Aux fins de planification pluriannuelle des travaux et de prospective financière, les communes sont invitées à informer le SDE 82 au plus tôt de leurs projets d'éclairage public, assortis d'un attendu en termes de délai de réalisation.

Le SDE 82 déterminera chaque année, lors de l'élaboration du budget primitif, le montant de l'enveloppe financière dédiée aux travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage ; il arbitrera et priorisera annuellement les projets présentés par les communes en s'appuyant notamment sur les conclusions du diagnostic préalable des installations et le critère d'urgence ou de sécurisation.

Afin d'encadrer la prise d'effet, l'éligibilité d'un dossier à cette politique dans toutes ses composantes sera déterminée d'après la date de l'ordre de service « étude ».

En conséquence, le Président propose aux membres du Comité Syndical de mettre à jour la politique « éclairage public », sur le fondement des évolutions ci-dessus exposées et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

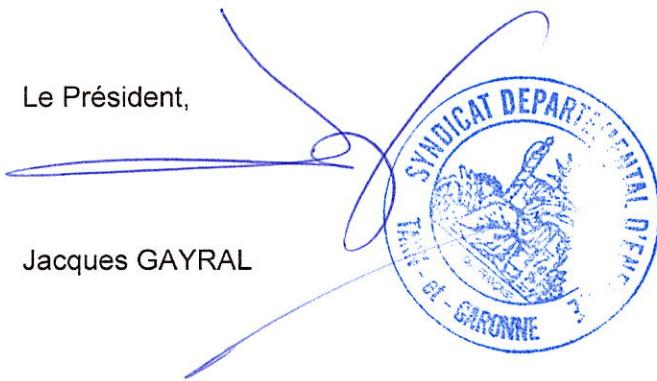
DECISION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la mise à jour de la politique « éclairage public », sur le fondement des évolutions ci-dessus exposées et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



AR Préfecture

Eclairage public : mise à jour des politiques

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20251216-DCS20251216_05-DE
Numéro d'acte :	DCS20251216_05
Date de décision :	16/12/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)
Fichier acte :	DCS20251216_05 éclairage public - mise à jour des politiques.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	17/12/2025 17:21:35
Date de réception de l'AR :	17/12/2025 17:22:05